

Revue de presse



Mardi 10 Octobre 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Conseil de la nation: le PLFR 2023 présenté devant les membres de la Commission des affaires économiques et financières



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a présenté, lundi, le projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2023, qui comprend des dispositions visant à prendre en charge les dépenses ordinaires supplémentaires induites par des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et appuyer le programme d'investissement public dans certaines wilayas.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Conseil de la nation: adoption du texte de loi sur le foncier économique relevant des domaines de l'Etat](#)

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, lundi, le texte de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement, avec émission d'une réserve sur un amendement adopté par l'Assemblée populaire nationale (APN).



[PLFR-2023 : M. Faïd devant la Commission des affaires économiques et financières du conseil de la nation](#)



Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a présenté, hier, le projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2023, qui comprend des dispositions visant à prendre en charge les dépenses ordinaires supplémentaires induites par des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages, à renforcer la sécurité alimentaire et à appuyer le programme d'investissement public dans certaines wilayas.



Conseil de la Nation : adoption du texte de loi sur le foncier économique du domaine privé de l'État

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, hier, le texte de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'État et destiné à la réalisation de projets d'investissement, avec émission d'une réserve sur un amendement adopté par l'Assemblée populaire nationale (APN).



Déclaration de politique générale du Gouvernement : Présentation aujourd'hui à l'APN

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, présentera mardi la Déclaration de politique générale du Gouvernement devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), a indiqué hier un communiqué de la chambre basse du Parlement.



Pétrole : L'Opep prévoit une hausse continue de la demande

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) estime que la demande globale de pétrole va continuer à augmenter jusqu'à 2045, à un niveau bien supérieur à ce qu'elle avait envisagé précédemment, selon l'édition 2023 de son rapport sur les perspectives de la demande pétrolière mondiale publié hier. «Notre scénario de référence voit la demande de pétrole atteindre 116 millions de barils par jour (mb/j) d'ici 2045, soit environ 6 mb/j de plus» sur la période que dans une précédente estimation de 2022 (109.8 mb/j), «et avec le potentiel d'être encore plus élevée», a indiqué le secrétaire général de l'organisation, le Koweïtien Haitham Al Ghais.



Numérisation de l'administration fiscale

L'ultimatum de Faïd

La déclaration et le paiement en ligne sont désormais une réalité...

Sur un rythme soutenu, la numérisation de l'administration fiscale, entame une nouvelle étape de ce défi qui consiste à valoriser les résultats des premières actions en vue d'établir un réseau numérique dédié essentiellement à faciliter l'accès aux services fiscaux classiques.



[Conseil de la nation](#)

[Trois textes de loi votés avec réserves](#)

Autant de commissions paritaires seront installées pour y remédier.

Les membres du Conseil de la nation ont voté hier à l'unanimité trois textes de loi sans les articles objet de désaccord. Il s'agit de la loi relative à la protection des terres de l'État, de la loi sur les forêts et les richesses forestières et la loi définissant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé d'État et destiné à la réalisation de projets d'investissement. Ainsi, l'on s'achemine vers l'annulation des amendements adoptés par l'APN.



[Conseil de la nation : Faïd présente le PLFR 2023 devant les membres de la Commission des affaires économiques et financières](#)

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a présenté, lundi, le projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2023, qui comprend des dispositions visant à prendre en charge les dépenses ordinaires supplémentaires induites par des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et appuyer le programme d'investissement public dans certaines wilayas.



[Projets de loi relatifs à la protection des terres de l'Etat, aux forêts et au foncier économique : Une commission paritaire pour lever les réserves des sénateurs](#)

Le Conseil de la nation a adopté, ce lundi, à l'unanimité, trois projets de loi relatifs à la protection et à la préservation des terres relevant de l'Etat, aux forêts et au patrimoine forestier et enfin aux textes définissant les conditions et les modalités d'attribution du foncier économique relevant des biens de l'Etat destiné aux projets d'investissement. Sauf que des réserves ont été émises sur les trois projets précités.



Le pétrole poursuit sa hausse

Les cours du pétrole ont poursuivi leur hausse ce lundi matin sur les marchés mondiaux en raison de la situation en Palestine occupée qui suscite des inquiétudes quant à ses conséquences en matière d'approvisionnement depuis la région riche en or noir.



Conseil de la Nation: Les sénateurs rejettent des clauses cruciales de trois projets de loi

Le Conseil de la Nation a tenu une session plénière, ce lundi, au cours de laquelle il a examiné et voté sur trois projets de loi cruciaux pour le pays. Il s'agit des projets de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement, projet de loi sur la protection des terres de l'Etat, ainsi que du projet de loi relatif aux forêts et au patrimoine forestier, a indiqué un communiqué du Conseil.



مجلس الأمة : فايد يعرض نص قانون المالية التصحيحي ل 2023 أمام أعضاء لجنة الشؤون الاقتصادية

عرض وزير المالية لعزير فايد، يوم الإثنين، نص قانون المالية التصحيحي لسنة 2023، على أعضاء لجنة الشؤون الاقتصادية والمالية لمجلس الأمة، أين أكد على أهمية الأحكام التي تضمنها والتي جاءت للتكفل بالنفقات العادية الإضافية المرتبطة أساسا بتدابير تهدف للحفاظ على القدرة الشرائية للأسر وتعزيز الأمن الغذائي ودعم برنامج الاستثمار العمومي لفائدة بعض الولايات.

مجلس الأمة : المصادقة على نص قانون العقار الإقتصادي التابع للدولة

صادق أعضاء مجلس الأمة يوم الإثنين، على نص القانون المحدد لشروط وكيفيات منح العقار الإقتصادي التابع للأموال الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع إستثمارية، مع التحفظ على أحد التعديلات التي أقرها المجلس الشعبي الوطني.



مجلس الأمة: فايد يعرض نص قانون المالية التصحيحي ل 2023 أمام أعضاء لجنة الشؤون الاقتصادية والمالية

عرض وزير المالية لعزير فايد، اليوم الاثنين، نص قانون المالية التصحيحي لسنة 2023، على أعضاء لجنة الشؤون الاقتصادية والمالية لمجلس الأمة، أين أكد على أهمية الأحكام التي تضمنها والتي جاءت للتكفل بالنفقات العادية الإضافية المرتبطة أساسا بتدابير تهدف للحفاظ على القدرة الشرائية للأسر وتعزيز الأمن الغذائي ودعم برنامج الاستثمار العمومي لفائدة بعض الولايات.



المصادقة على نص قانون العقار الإقتصادي التابع للدولة مع التحفظ على أحد التعديلات

صادق أعضاء مجلس الأمة اليوم الاثنين، على نص القانون المحدد لشروط وكيفيات منح العقار الإقتصادي التابع للأموال الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية، مع التحفظ على أحد التعديلات التي أقرها المجلس الشعبي الوطني.



متعاملون يتلقون وثيقة التوطين البنكي ويباشرون إجراء الطلبات

تسريع استيراد قطع غيار السيّارات لتحقيق الوفرة

تلقى عدد من المتعاملين الناشطين في مجال استيراد قطع غيار السيارات على مستوى السوق الوطنية، وثيقة التوطين البنكي الخاصة بالاستيراد مطلع شهر أكتوبر الجاري في ردود للوكالة الوطنية لترقية التجارة الخارجية، وهو ما سيساهم – حسبهم – في وفرة نسبية لهذه القطع، التي شهدت نقصا ملحوظا خلال الفترة الأخيرة على مستوى نقاط البيع.



هذا الثلاثاء..

الوزير الأول أمام نواب البرلمان لعرض بيان السياسة العامة للحكومة

يعرض الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان، يوم غدٍ الثلاثاء، بيان السياسة العامة للحكومة أمام نواب المجلس الشعبي الوطني، بداية من الساعة التاسعة صباحا.

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU
GOUVERNEMENT PRÉSENTÉE AUJOURD'HUI

Aïmene Benabderrahmane fait son bilan

● En reconnaissant le niveau élevé de l'inflation, Aïmene Benabderrahmane revient sur «les mesures appropriées prises pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens». Il évoque les revalorisations, qu'il qualifie de «conséquentes», des salaires et pensions au profit des agents publics, des retraités et des personnes en situation de chômage.

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, est attendu aujourd'hui à l'APN, où il présentera sa déclaration de politique générale. Il fera ainsi le bilan annuel de son gouvernement devant les parlementaires, conformément à l'article 111 de la Constitution. Le document, adopté lors du dernier Conseil des ministres, est déjà entre les mains des députés, qui devront l'examiner et le débattre durant plusieurs jours avant d'adopter une résolution validant ou rejetant l'action du gouvernement. Que dira le premier responsable du gouvernement ? Que contient cette déclaration ? Le document de 104 pages, que nous avons consulté, présente des «indicateurs économiques, sociaux et politiques au vert». En effet, le premier chapitre est consacré au volet économique où le gouvernement se félicite d'avoir «pu maintenir une croissance considérable qui devrait s'établir à 5,3% à la fin de l'année».

Le Premier ministre fait état, cependant, de la baisse des recettes

des hydrocarbures, qui seront de l'ordre de 52,8 milliards de dollars, contre 59,5 milliards de dollars en 2022. Cela s'explique, selon le document, par la «baisse significative de la moyenne des cours de pétrole (de 104 dollars le baril en 2022 à 85 dollars en 2023)». Soulignant que les importations de l'Algérie devraient se situer à 41,5 milliards de dollars, l'Exécutif affirme que le pays dégagera un excédent de la balance commerciale de 11,3 milliards de dollars. Malgré cela, les réserves de change de l'Algérie seront majorées de 10 milliards de dollars, en passant de 61 milliards en 2022 à 73 milliards à fin 2023. Le document table aussi sur une baisse du taux de l'inflation, qui passera à la fin de l'année de 9,5% à 7,5%.

POUVOIR D'ACHAT

En reconnaissant le niveau élevé de l'inflation, Aïmene Benabderrahmane revient sur «les mesures appropriées prises pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens». Il évoque les revalorisations, qu'il

qualifie de «conséquentes», des salaires et pensions au profit des agents publics, des retraités et des personnes en situation de chômage. «Aussi, des décisions urgentes ont été prises pour assurer un approvisionnement diligent et conséquent des produits alimentaires de première nécessité, en maintenant les prix subventionnés, notamment pour l'huile, les pâtes alimentaires, le sucre et autres produits de bases», précise le document. La déclaration de politique générale du gouvernement énumère, dans ce sens, l'ensemble des augmentations annoncées des pensions de retraite, de l'allocation chômage, la prise en charge des populations vulnérables et la majoration des salaires de certaines catégories de travailleurs. Le gouvernement affiche également son optimisme concernant l'inflation, qui a atteint 9,5% durant les sept premiers mois de 2023. Ce taux, explique la même source, devrait baisser à la fin de l'année à 7,5%.

La copie du Premier ministre évoque également ce qui a été fait,

durant l'exercice précédent, sur le plan de l'emploi. «Le gouvernement poursuit ses efforts pour soutenir l'emploi, l'intégration et l'insertion professionnelles des personnes aux besoins spécifiques et accroître leur participation sur le marché du travail», lit-on dans ce document. Cependant, la déclaration ne fournit pas davantage de détails sur le marché de l'emploi et sur le taux de chômage en Algérie.

La même copie consacre pourtant un chapitre au «développement du système d'information statistique économique et social». Dans cette partie, le Premier ministre énumère les chantiers lancés en vue de «la modernisation du système statistique national», dont le 6^e recensement général de la population, réalisé depuis octobre 2022 et dont les résultats ne sont toujours pas rendus publics. Par ailleurs, le bilan du chef de l'Exécutif cite également l'ensemble des réformes lancées dans divers secteurs, dont les Finances, l'Agriculture, les Transports et les Travaux publics.

Madjid Makedhi

LE GOUVERNEMENT PRÉVOIT UN REcul DES EXPORTATIONS

Dans la déclaration de politique générale que présentera le gouvernement devant les deux Chambres du Parlement lors de cette session, l'accent a été mis sur les actions et les réalisations des différents secteurs. Mais aussi sur les défis auxquels fait face l'économie nationale dans la conjoncture difficile à l'échelle mondiale. Le document le relève d'ailleurs clairement : 2022 et les sept premiers mois de 2023 ont été marqués par un contexte international « fragile et incertain ». Les prévisions de croissance économique sont de 5,3% en 2023. Comme à l'accoutumée, ce résultat sera porté par le secteur des hydrocarbures, avec 6,1% contre 5,4% pour l'agriculture, 7,3% pour l'industrie et 6,6% pour le BTPH.

La croissance du PIB hors hydrocarbures, quant à elle, devrait atteindre 4,9% en 2023, contre 4,3% en 2022. Sur base de la baisse des prix du pétrole (de 104 dollars le baril en 2022 à 85 en 2023 pour le Sahara Blend), le gouvernement prévoit un recul du niveau des exportations, qui devraient s'établir à 52,8 milliards de dollars fin 2023 alors que les importations devaient augmenter à 41,5 milliards à fin 2023, pour une balance commerciale qui restera positive pour se situer autour de 11,3 milliards de dollars. Le gouvernement explique la hausse des importations par l'effet de l'inflation mondiale.

A ce sujet, le taux a également grimpé en Algérie au cours des sept premiers mois de cette année, atteignant 95%, frôlant ainsi les 10% puisqu'il y a eu des mois où l'inflation a dépassé les 9,8%. Un résultat tiré essentiellement par les produits alimentaires dont les prix ont évolué, selon le document, de 13,2% en sept mois. Le gouvernement prévoit un recul à 7,5% pour toute l'année. Ce qui semble difficile (mais pas impossible) à atteindre, connaissant le niveau des prix atteint par certains produits ces der-

niers mois, notamment les viandes blanches, les œufs, les légumineuses, les fruits et les légumes. Des produits qui enregistrent une forte demande et pour lesquels le gouvernement a pris des mesures de manière à réguler le marché. C'est ce qu'il rappelle dans la déclaration de politique générale. « Des décisions urgentes ont été prises pour assurer un approvisionnement diligent et conséquent des produits alimentaires de première nécessité, en maintenant les prix subventionnés, notamment pour l'huile, les pâtes alimentaires, le sucre et autres produits de base », indique ledit document.

Au volet des finances publiques, il est relevé une augmentation de 25%, entre 2022 et 2023, des recettes, contre 52% pour les dépenses budgétaires pour atteindre un total de 14 700 milliards de dinars. « Malgré cet effort budgétaire important visant à préserver les conditions d'une relance économique durable, le niveau de la dette publique interne est resté acceptable (55% du PIB à fin 2022) », lit-on encore dans la déclaration de politique générale.

LES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE EN HAUSSE DE 3%

Parallèlement, les réserves de change ont augmenté, passant de 61 milliards de dollars à fin 2022 à 73 milliards prévus à fin 2023. Et ce, en plus des réserves d'or monétaire de près de 5,5 millions d'onces, équivalent à près de 10 milliards de dollars au cours actuel sur le marché international.

Par ailleurs, les liquidités bancaires ont baissé de 870 milliards de dinars, passant de 1970 milliards en 2022 à 1160 milliards en 2023. Résultat, selon la même source, de l'augmentation du taux de réserve obligatoire et du renforcement des reprises de liquidité bilatérales introduites au mois de septembre 2020 et au financement

bancaire qui s'est traduit par une augmentation des crédits à l'économie. Ces derniers devraient atteindre 10 419 milliards de dinars en 2023, une faible croissance de 3%, l'équivalent de 303 milliards de dinars, par rapport à 2022.

Sur le plan réglementaire, les réformes se sont poursuivies pour assurer la diversification économique.

Ainsi, le document cite la révision de la loi monétaire et bancaire, la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et le remaniement du cadre juridique de l'investissement. Et ce, en plus de la révision de la loi sur les assurances, qui sera prochainement présentée à l'APN. « La consolidation des leviers de la relance économique constitue un enjeu central pour stimuler la croissance, impulser le développement et favoriser la prospérité du pays », indique le document dans ce sillage.

Aussi, en matière de sécurité hydrique, le document rappelle le lancement de deux programmes de dessalement d'eau de mer, dont la réalisation, en cours, de cinq méga-stations de dessalement d'eau de mer.

Globalement, la déclaration de politique générale a fait ressortir les politiques sectorielles mises en œuvre, dont une bonne partie a été consacrée à la relance économique, via le renforcement des leviers de croissance, le développement des secteurs stratégiques porteurs de croissance, la valorisation de la production nationale, le développement des infrastructures d'appui, le renforcement de l'économie de la connaissance et l'accélération de la transition numérique. Il reste à savoir quelle sera l'appréciation des parlementaires et les arguments que présentera le gouvernement pour justifier les retards accusés dans l'application de certaines mesures. Mais aussi la dégradation du pouvoir d'achat.

Samira Imadlou

GUELMA

L'administration fiscale se numérise

Mohammed Menani

La direction générale des impôts a organisé dimanche une journée d'information et de vulgarisation de ses activités notamment sur les services numériques offerts par l'administration fiscale au niveau de ses structures centrales et ses services déconcentrés au niveau des wilayas. Les experts du centre des impôts de la wilaya de Guelma ont abité la matriculation en formule "portes ouvertes" mettant en œuvre l'intensification des efforts relatifs à la modernisation de ses services et la con-

solidation de son système de communication informative. L'événement est consacré aux plateformes numériques tendant à simplifier et à améliorer la qualité des prestations proposées aux contribuables, notamment les approches de proximité sur l'identification fiscale, les systèmes en ligne "Djiboutic" et "Moussaham-dic".

Le responsable du centre des impôts de Guelma souligne que "notre objectif est de renforcer la consolidation des services numériques en insistant dans la simplicité les contribuables à parfaire leur maîtrise de l'outil numérique dans ses rapports avec l'ad-

ministration fiscale et parvenir à associer une relation de proximité en vue d'instaurer l'utile climat de confiance, pour mieux promouvoir la conscience fiscale durable. Ainsi l'administration fiscale se prépare dans la voie de la numérisation graduelle de ses structures en adoptant la grande portée digitale sur ses prestations traitant de l'immatriculation, les démarches relationnelles en ligne, les consultations ou le téléchargement des documents et des formulaires fiscaux sur son site ou encore la mise en œuvre des facilités avec le système du e-paiement.

BLIDA

Plus de 34 milliards de dinars de recettes fiscales

La Direction des impôts de Blida prévoit de recouvrer une recette fiscale globale de plus de 34 milliards de DA durant l'année 2023, grâce à la numérisation du secteur adoptée dernièrement, selon son directeur, Yâkoub Houarbi.

S'exprimant en marge du lancement, en présence du wali Bahim Ouachene, des portes ouvertes sur le Système d'information fiscal de la Direction générale des impôts (DGI), il a indiqué que "cette recette fiscale sera recouvrée grâce à la numérisation du secteur", soulignant que "plusieurs mesures ont été prises afin d'atteindre cet objectif fixé par la DGI".

Il s'agit, a-t-il ajouté, de la numérisation des centres des impôts de Blida et de Houarbi, au même titre que le Centre de proximité des impôts (CPI) de Larbaâ, pour permettre aux contribuables d'accéder aux services de télédéclaration et d'immatriculation fiscale as-

surés par le site "ibbayaie", en plus de la déclaration et le paiement en ligne des impôts via le portail "Mous-sahama'ie", ce qui leur évite le déplacement vers les structures des impôts.

Outre la garantie d'un service de qualité au contribuable, ces mesures numériques participent à la réduction de la pression sur les employés, qui peuvent ainsi améliorer leur manière de contrôler, selon le même responsable, qui prévoit la généralisation de ces prestations à l'ensemble des cinq (5) CPI de la wilaya "avant la fin de l'année en cours".

"Nous avons réalisé 75 % des objectifs fixés, au 30 septembre dernier, avec un taux de croissance estimé à plus de 20 %, grâce à l'intensification des campagnes de sensibilisation des citoyens et des contribuables et à l'offre de facilitations fiscales, notamment par la proposition d'un échéancier d'amortissement des dettes fiscales, à travers l'adoption

d'un calendrier de paiement", a-t-il expliqué.

Il a, également, fait part de la mise en place de mesures dissuasives, à travers l'intensification des opérations de recouvrement coercitif, la tenue de procédures des commissaires et la saisie des sommes dues auprès de leurs débiteurs.

Ces recettes fiscales perçues au profit du Trésor public sont de nature à couvrir différentes charges et dépenses publiques assumées par l'État au profit du citoyen, a précisé M. Houarbi. En 2022, la wilaya de Blida a recouvert plus de 30,5 milliards de DA de recettes fiscales, représentant un taux de 101 % des objectifs fixés. Ces Portes ouvertes sur les services numériques du Système d'information fiscale ont constitué une opportunité pour le citoyen de s'informer sur les différentes prestations assurées par le plateforme numérique de la Direction générale des impôts (DGI).

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Que dira Benabderrahmane aux députés ?

Approuvée ce premier octobre lors de la réunion du Conseil des ministres, la déclaration de politique générale du gouvernement sera présentée, aujourd'hui, par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, à l'APN.

Karim Aïmeur - Alger (La Soir) - Après avoir adopté le projet de loi de finances rectificative 2023, les députés se pencheront aujourd'hui sur la déclaration de politique générale du gouvernement que doit présenter, ce matin, le Premier ministre. L'exercice que fera M. Benabderrahmane répond à une obligation constitutionnelle codifiée par l'article 111 de la loi fondamentale.

Cet article stipule que le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, doit présenter annuellement à l'Assemblée populaire nationale, une déclaration de politique générale. La déclaration de politique générale donne lieu à un débat sur l'action du gouvernement. Ce débat peut s'achever par une résolution. Il peut également donner lieu au dépôt d'une motion de censure par l'Assemblée populaire

nationale. L'Assemblée populaire nationale peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par le 1/7, au moins, du nombre des députés. La motion

de censure doit être approuvée par un vote pris à la majorité des 2/3 des députés.

La vote ne peut intervenir que 3 jours après le dépôt de la motion de censure. Lorsque la motion de censure est approuvée par

l'Assemblée populaire nationale, le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, présente la démission du gouvernement au président de la République.

K. A.

nationale conformément aux dispositions des articles 161 et 162 de la Constitution.

Dans ce cas, le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, présente la démission du gouvernement au président de la République. Le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, peut demander à l'Assemblée populaire nationale un vote de confiance. Si la motion de confiance n'est pas votée, le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, présente la démission du gouvernement. Dans ce cas, le président de la République peut, avant l'acceptation de la démission, faire usage des dispositions de l'article 151 de la loi fondamentale.

Cet article souligne que le président du Conseil de la Nation, le président de l'Assemblée populaire nationale, le président de la Cour constitutionnelle et le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, consultés, le président de la République peut décider de la dissolution de l'Assemblée populaire nationale ou d'élections législatives anticipées. Dans les deux cas, les élections législatives ont lieu dans un délai maximal de 3 mois. Dans le cas où ces élections ne peuvent être organisées dans les délais prévus en raison d'une impossibilité quelconque, ce délai peut être prorogé d'une durée maximale de 3 mois après avis de la Cour constitutionnelle.

Quant à l'article 161, il stipule qu'à l'occasion du débat sur la déclaration de politique générale, ou suite à une interpellation,

SUITE À DES RÉSERVES DES SÉNATEURS

Des commissions paritaires pour trois projets de loi

Comme attendu, les membres du Conseil de la Nation ont adopté, hier lundi, trois projets de loi débattus la semaine écoulée non sans émettre des réserves sur quatre des dispositions de ces textes, rééditant ainsi, le scénario du 13 avril dernier quand ils avaient adopté la même attitude à l'égard du projet de loi sur l'information dont ils avaient exigé la reformulation de l'article 22.

Mohammed K. - (Alger (Le Soir)) - Dans la matinée d'hier lundi, les membres du Conseil de la Nation ont adopté trois projets de loi, le projet de loi relatif à la forêt et aux richesses forestières, le projet de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines de l'État et destiné à la réalisation de projets d'investissement et le projet de loi relatif à la protection et à la préservation des terres de l'État, débattus la semaine écoulée. Sauf, et comme c'était attendu, cette adoption a été accompagnée de réserves à propos de quatre dispositions de ces textes, ce qui suggère la convocation de commissions paritaires pour chacun de ces textes en vue de la reformulation de ces articles de la discordie.

Une démarche identique à celle adoptée suite à de similaires réserves émises par les membres de la Chambre haute du Parlement à l'égard de l'article 22 du projet de loi portant code de l'information, le 13 avril dernier. Une triple démarche qui va en droite ligne de l'article 145 de la Constitution du 1er novembre 2020 qui évoque une demande auprès du président de l'Assemblée populaire nationale et celui du Conseil de la Nation. Et c'est le Premier ministre qui devra demander l'installation de ces commissions

auprès des présidents de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la Nation dans un délai de 15 jours, comme le stipule l'article 145 de la Constitution du 1er novembre 2020. Des commissions composées de 20 membres avec 10 membres pour chacune des deux chambres parlementaires en sus de 10 autres membres suppléants, selon l'article 89 de la loi organique définissant l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les Chambres du Parlement et le gouvernement. Elles devront se réunir sur convocation du plus âgé de ses membres dans un délai n'excédant pas 15 jours à l'effet de proposer une nouvelle reformulation consensuelle de l'article de la discordie dans 15 jours. Aussi, des membres du gouvernement peuvent assister aux travaux de ces commissions qui, à leur tour, peuvent auditionner des députés ou toute autre personne dont la contribution est jugée opportune, comme le stipulent les articles 93 et 94 de ladite loi organique définissant l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les Chambres du Parlement et le gou-

vernement. Ces textes sont soumis par le gouvernement à l'adoption des deux chambres et ne sont pas susceptibles d'amendement, sauf accord du gouvernement, comme le stipule toujours l'article 145 de la Constitution. En cas de persistance de désaccord entre les deux chambres autour du même texte, le gouvernement peut demander à l'APN de statuer définitivement en reprenant le texte élaboré par la commission paritaire, ou à défaut, le dernier texte voté par elle.

Pour ce qui est du choix des membres des dites commissions paritaires, il obéit au principe de la représentativité de chaque groupe parlementaire dans les deux chambres parlementaires. Avec, cependant, cette différence qui fait qu'au niveau de la Chambre haute du Parlement, c'est le bureau qui arrête sa quote-part de 10 membres en plus de 5 autres membres suppléants; alors qu'au niveau de la Chambre basse du Parlement, la liste sera adoptée en plénière.

Concernant les articles objets de réserves des sénateurs, il s'agit notamment d'une disposition, l'article 27 du projet de loi relatif à la forêt et aux richesses forestières débattu, jeudi dernier au niveau de la Chambre haute du Parlement et à propos de laquelle le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a sollicité l'intervention des sénateurs à l'effet de supprimer des amendements apportés par des députés annulant la classification du bien public forestier et de l'article 163 relatif à la régularisation des situations des constructions érigées sur des terrains relevant du domaine public forestier. Des réserves qui

concernent également la suppression par les députés d'une partie d'une disposition du projet de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines de l'État et destiné à la réalisation de projets d'investissement. Il s'agit de l'alinéa 8 de l'article 2 dudit texte lié aux autres «terres aménagées relevant des biens privés de l'État, allusion aux terres situées dans les périmètres urbains intégrées dans le parc foncier économique destiné à l'investissement. Une désapprobation qui vient après la sollicitation du ministre des Finances, Laaziz Faïd, pour qui la suppression de ce passage constitue une «atteinte à l'esprit et à la cohésion du texte, notamment avec les articles 8 et 21 adoptés par les députés en raison de leur corrélation notamment en matière de consécration du droit de préemption sur ces terres». Aussi, a-t-il ajouté, «si ces parcelles ne peuvent être destinées à la réalisation d'équipements et de structures publiques comme les polycliniques, les hôpitaux, des écoles de formation, des piscines, des parcs d'attractions et autres salles de sport, elles peuvent accueillir, cependant, des projets d'investissement dans le domaine des services au bénéfice des citoyens au vu des manques en la matière relevés dans certaines régions». Le troisième texte objet de réserves des sénateurs est le projet de loi relatif à la protection et à la préservation des terres de l'État. Un texte qui propose «un nouveau cadre juridique fixant les mécanismes de protection et de préservation des terres de l'État.

M. K.

العقار مورد اقتصادي أساسي.. وزير المالية: امتيازات جديدة ومزيد من التسهيلات للمستثمرين

تفويض الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار في منح العقار الاقتصادي التابع للأمالك الخاصة للدولة

المساهمة في إثرائه والتصويت عليه، مبرزا أن مصادقة أعضاء مجلس الأمة على مشروع القانون سيساهم في وضع لينة أخرى للمنظومة القانونية في تأليب الاستثمار والمساهمة في تحسين مناخ الأعمال.

من جانبه أفاد رئيس لجنة الشؤون الاقتصادية والمالية ميلود حناتي، أن نص القانون الذي يحدد شروط وكيفية منح العقار الاقتصادي التابع للأمالك الخاصة للدولة، يمد من أولويات رئيس الجمهورية، في إطار مسعاه الرامي إلى إرساء قواعد قانونية متينة لجزائر جديدة قائمة على اقتصاد عصري وهوي نموذجا لاستقلالية القرار السياسي الوطني، فضلا عن اتخاذ قرارات هامة تدرج في إطار الوفاء بتعهداته والتزاماته 54.

وأضاف أن الدولة ماضية في تجسيد إصلاحات عميقة للصكامة المالية في إطار التوجه الاستراتيجي الجديد للدعم بالاقتصاد الوطني وتحريره من التغطية الكلاسيكية التي طبعته طيلة عقود من الزمن، مشيرا إلى إعادة تكييف الإطار التنظيمي والتشريعي للمنظومة القانونية للاستثمار والتي أسفر عنها صدور قانون جديد للاستثمار أقر جملة من التسهيلات تهدف إلى تحسين مناخ الاستثمار.

وأبرز رئيس لجنة الشؤون الاقتصادية والمالية، أن إعداد نص قانون يحدد شروط وكيفية منح العقار الاقتصادي التابع للأمالك الخاصة للدولة والموجه لإنجاز مشاريع استثمارية، يكتسي أهمية بالغة في تحقيق الأهداف الاقتصادية، نظرا للمقاربة الجديدة المتبعة في كيفية تسيير العقار الاقتصادي.

وأوضح في ذات السياق، أن المادة 3 من النص القانوني في الفقرة الثامنة تتضمن استثناء كل القسطع الأرضية العائد أصل ملكيتها للدولة الموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية عمومية، مضيفا أن نص القانون لم يهدر العقار المخصص والموجه لمشاريع العمومية، سواء كان مخصصا أو وجه من خلال أدوات التعمير في إطار وضع حد لسوء التسيير.

مصادق أعضاء مجلس الأمة، أمس الاثنين، على نص القانون المعهده لشروط وكيفية منح العقار الاقتصادي التابع للأمالك الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية، مع التحفظ على أحد التعديلات التي أقرها المجلس الشعبي الوطني.

ص. حنية

أكد وزير المالية لعزير فايد، في المصادقة على مشروع قانون يحدد شروط وكيفية منح العقار الاقتصادي التابع للأمالك الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية، سيسمح بإزالة العوائق أمام المستثمرين للحصول على العقار الاقتصادي وإدراج مزيد من التسهيلات وخلق امتيازات جديدة لم تكن متوفرة في القانون الحالي.

قال وزير المالية عقب التصويت على مشروع قانون يحدد شروط وكيفية منح العقار الاقتصادي التابع للأمالك الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية خلال جلسة علنية ترأسها رئيس مجلس الأمة صالح فوجيل، إن المشروع يهدف إلى خلق تكامل بين قانون الاستثمار ومشروع هذا القانون عبر تفويض لوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار، عن طريق شراكها الوحيد، الحق، دون غيرها، في منح العقار الاقتصادي التابع للأمالك الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية هامة.

وشدد فايد على أهمية تثمين العقار باعتباره موردا اقتصاديا أساسيا لا يمكن التخلي عنه في إنجاز مشاريع استثمارية، موضحا أن تجسيد الأهداف يقتضي تسيير العقار الاقتصادي وفق مقاربة اقتصادية محضة تركز على الشفافية في معالجة الملفات وإرساء المنافسة الزهية ما بين المستثمرين وتقديم المرافقة والدعم إلى غاية إنجاز المشاريع.

وأضاف وزير المالية، أن مشروع القانون حظي باهتمام وعناية خاصة من قبل اللجنة، من خلال



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger